

**COMMON MARKET FOR EASTERN AND
SOUTHERN AFRICA**

MARCHÉ COMMUN DE
L'AFRIQUE ORIENTALE
ET AUSTRALE

Tel : +260 211 229726/29
Fax : +260 211 227318
Email : info@comesa.int
Web : <http://www.comesa.int>



السوق المشتركة
للشرق والجنوب الأفريقي

COMESA Centre
Ben Bella Road
P O Box 30051
LUSAKA 10101
Zambia

CABINET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Réf : CS/ADM/03/012024/DMB

Le 1^{er} mars 2024

Monsieur WAKARERWA Severin
Directeur général du Commerce
Ministère du Commerce, du Transport,
de l'Industrie et du Tourisme

B.P. 492

BUJUMBURA

République du Burundi

Tél: +25779938725

Courriel : wakasev@yahoo.fr / mincommerce@mctit.gov.bi

**Objet : Transmission d'un Appel à candidatures pour les postes vacants de la
catégorie Administrateurs**

Monsieur le Directeur général,

Le Secrétariat vous présente des chaleureuses salutations ainsi qu'à tout le personnel, et invite les ressortissants des États membres du COMESA à soumettre des candidatures pour les onze (11) postes vacants de la catégorie Administrateurs qui sont actuellement vacants ou le deviendront prochainement.

N°	Désignation des postes vacants	Grade	Nombre de postes
1	Chef, Statistiques et Recherche	P4	1
2	Economiste principal du Transport	P4	1
3	Traducteur –Français	P3	1
4	Traducteur –Arabe	P3	3
5	Expert en Transport	P3	1
6	Expert en SPS et OTC	P3	1
7	Economiste agricole	P3	1
8	Fonctionnaire des Affaires sociales et culturelles	P2	1
9	Fonctionnaire du Commerce	P2	1



En application des dispositions du Statut et Règlement du personnel du Secrétariat du COMESA et des décisions pertinentes du Conseil, les États membres publient les postes vacants dans leurs journaux locaux et prennent en charge les coûts inhérents à la publication de vacance desdits postes dans leur pays. Ils doivent également indiquer la limite d'âge maximum pour postuler à un poste au sein du COMESA, qui est indiquée dans l'appel à candidatures. Le candidat ne doit pas avoir plus de cinquante-cinq (55) ans au moment du dépôt de sa candidature.

En outre, lors de sa 23^e réunion tenue à Nairobi en mai 2007, le Conseil a décidé que les États membres devraient veiller à ce que tous les postes approuvés soient largement annoncés dans les médias locaux et que les candidatures reçues soient évaluées et présélectionnées conformément aux critères de sélection convenus pour les postes vacants de la catégorie Administrateurs. Le Secrétariat n'acceptera que les dossiers de candidature accompagnés d'un rapport de présélection du ministère de Coordination des affaires du COMESA, attestant que les candidats répondent aux exigences du poste vacant publié.

Nous vous invitons également à prendre note de la décision prise par le Conseil des ministres lors de la 43^e session, laquelle a introduit un système de plafonnement pour les États membres surreprésentés, jusqu'à un maximum de trois fonctionnaires supplémentaires par État membre. ***Le Conseil a en outre décidé lors de sa 44^e session organisée le 23 novembre 2023 à Lusaka, en Zambie, à l'effet que le système de plafonnement provisoire ne s'applique pas aux membres permanents du personnel de la catégorie Administrateurs en place dans la structure permanente tel que défini dans le Statut et Règlement du personnel du COMESA jusqu'à la finalisation de l'étude et l'approbation par le Conseil dans la mesure où l'attribution des quotas ne sera pas affectée. La répartition géographique en place au 12 février 2024 est jointe pour votre information.***

Même si le Secrétariat mettra également à votre disposition les annonces de vacance de postes sur son site Internet, les candidatures doivent être soumises par le canal du ministère de Coordination des affaires du COMESA dans chaque État membre. Les annonces publiées dans les journaux locaux ou sur les sites Internet doivent indiquer que les candidatures soumises directement au Secrétariat ne seront pas prises en compte et que seuls les candidats présélectionnés par le Secrétariat seront contactés.

Veillez trouver ci-joint :

1. L'avis de publication desdits postes vacants [Appel à candidatures pour onze (11) postes de la catégorie Administrateurs] ;
2. Le formulaire de demande d'emploi du Secrétariat du COMESA à remplir par les candidats souhaitant postuler aux postes mentionnés ci-dessus. Les dossiers de candidature ne contenant pas le formulaire de candidature approuvé dûment rempli ne seront pas pris en considération ; et
3. Un formulaire de rapport type de présélection devant être utilisé pour soumettre la liste des candidats présélectionnés par le ministère de Coordination.



Le calendrier provisoire de la procédure de recrutement pour les postes susmentionnés est le suivant :

N°	Étapes à suivre	Date
1.	a) Le Secrétariat informe les États membres des vacances des postes et les invite à les publier b) Les États membres annoncent les postes dans leurs médias locaux	1 ^{er} mars 2024
2.	Note : Date limite de dépôt des candidatures conformément à l'appel à candidatures	14 avril 2024
3.	Les États membres transmettent au Secrétariat les noms de cinq candidats présélectionnés, au maximum, pour chaque poste.	30 avril 2024
4.	Finalisation du Rapport de présélection	1 ^{er} juillet 2024
5.	Les candidats sont invités pour les interviews.	5 juillet 2024
6.	Interviews des candidates	Du 22 juillet au 15 août 2024

Veuillez noter que la date limite de transmission des dossiers de candidature au Secrétariat du COMESA par les États membres est fixée au **30 avril 2024**. Nous vous prions donc de bien vouloir nous faire parvenir ce qui suit avant la date limite.

- (a) Les noms de cinq candidat(e)s seulement présélectionné(e)s pour chaque poste. Les candidat(e)s doivent remplir, au minimum, les conditions de qualifications académiques et d'années d'expérience requises pour le poste, telles que contenues dans la définition d'emploi ;
- (b) Les dossiers de candidature des candidat(e)s présélectionnés(e)s, doivent être accompagnés des copies certifiées conformes de leurs diplômes et attestations, ainsi que du formulaire de demande d'emploi dûment rempli ; et
- (c) Les relevés de notes des candidat(e)s présélectionné(e)s ; indiquant les cours suivis et les mentions obtenues aux niveaux des premier et deuxième cycles universitaires.
- (d) Un rapport de présélection ; et
- (e) Tous les documents doivent être envoyés à la fois sur papier et sur format électronique.



La copie des documents en version électronique doit être soumise par courriel à l'adresse suivante : recruitment@comesa.int sous le titre « *Recruitment of eleven (11) Professional posts 2024* » (Recrutement de onze (11) postes de la catégorie Administrateurs).

La copie sur papier des documents doit être adressée à l'attention de la Secrétaire générale à l'adresse suivante :

**Director of Human Resources and Administration
COMESA Secretariat
Ben Bella, Lusaka, Zambia**

Nous vous prions d'accuser réception de notre communication, dans les meilleurs délais, à l'attention du Directeur des Ressources humaines et Administration, par courriel: bandadm@comesa.int en réservant une copie au Chef du Service de la gestion des ressources humaines aux adresses ci-après: hmustafa@comesa.int, amohammed@comesa.int, dkapoko@comesa.int et cmilupi@comesa.int.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma haute considération.

Le Secrétaire général adjoint - Administration et Finances

Dev Haman
Dev Haman

Cpi : Son Excellence Madame Butoyi Evelyne
Ambassadeur de la République du Burundi
près la République de Zambie
et Représentant permanent auprès du COMESA
Ambassade de la République du Burundi
Plot No. 35390, Air Force Road
Mass Media, **LUSAKA**
Zambie
Tél: +260 211 258810 / 258811
Courriel: ambabulskabi@gmail.com

COMMON MARKET FOR EASTERN AND SOUTHERN AFRICA

MARCHÉ COMMUN DE
L'AFRIQUE ORIENTALE
ET AUSTRALE

Tel : +260 211 229726/29
Fax : +260 211 227318
Email : info@comesa.int
Web : <http://www.comesa.int>



السوق المشتركة
للشرق والجنوب الأفريقي

COMESA Centre
Ben Bella Road
P O Box 30051
LUSAKA 10101

Réf : CH/HR/30/01/24/AM

Le 1er mars 2024

29.2.2024 *Zaman*

APPEL À CANDIDATURES POUR ONZE POSTES VACANTS DE LA CATÉGORIE ADMINISTRATEURS AU SECRÉTARIAT DU COMESA

1. Introduction et Contexte

Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) est un groupement régional de 21 États africains qui ont convenu de promouvoir l'intégration régionale grâce au développement et la facilitation du commerce. Des informations supplémentaires peuvent être obtenues sur le site de l'organisation à l'adresse www.comesa.int.

Les personnes possédant les qualifications et expériences adéquates sont invitées à postuler aux postes suivants :

N°	Désignation des postes vacants	Grade	Nombre de postes
1	Chef, Statistiques et Recherche	P4	1
2	Economiste principal du Transport	P4	1
3	Traducteur – Français	P3	1
4	Traducteur – Arabe	P3	3
5	Expert en Transport	P3	1
6	Expert en SPS et OTC	P3	1
7	Economiste agricole	P3	1
8	Fonctionnaire des Affaires sociales et culturelles	P2	1
9	Fonctionnaire du Commerce	P2	1



2. DÉFINITION D'EMPLOI - 1^{er} POSTE

Titre du poste	:	Chef, Statistiques et Recherche
Grade	:	P4
Division	:	Statistiques et Recherche
Lieu d'affectation	:	Lusaka
Salaire	:	63 35,29 \$Com – 75 952,73 \$Com par an.
Supérieur hiérarchique	:	Secrétaire général adjoint --Programmes

A. Justification du poste

Exercer un leadership, fournir des orientations et assurer la gestion de toutes les activités de statistique et de recherche au sein du COMESA en vue de fournir des conseils à la Direction exécutive sur le développement régional de la statistique et les options de décision politique fondées sur des données probantes dans les programmes du COMESA, conformément à la stratégie Statistique, au Plan stratégique à moyen terme (PSMT) et au Traité du COMESA.

B. Fonctions et responsabilités principales

Sous la supervision directe du Secrétaire général adjoint--Programmes et la supervision générale de la Secrétaire générale, le titulaire du poste s'acquitte des fonctions suivantes :

- i. Contribuer à l'élaboration d'un cadre conceptuel de stratégies à long terme et gérer la mise en œuvre d'une Stratégie générale régionale pour le développement de la statistique (SRDS) et du programme de recherche du COMESA conformément aux dispositions du Traité du COMESA et aux objectifs du Plan stratégique à moyen terme (PSMT) ;
- ii. Consolider les plans de travail annuels de l'Unité et les allocations budgétaires afin d'obtenir l'approbation de la direction et le financement des plans de travail nécessaires à l'exécution du mandat de l'Unité ;
- iii. Suivre la mise en œuvre des programmes de travail et des budgets de l'unité pour s'assurer que le mandat de celle-ci est exécuté conformément à la Stratégie régionale du COMESA pour le développement de la statistique, au PSMT, en veillant au respect du budget alloué ;



- iv. Développer des interventions de renforcement des capacités pour les États membres en vue de renforcer la capacité des experts nationaux à concevoir des cadres conceptuels et des méthodologies pratiques sur les systèmes de statistique économique et sectorielle ;
- v. Guider les États membres dans la formulation de stratégies nationales de la statistique concernant des enjeux nouveaux et émergents dans divers domaines de la statistique et des innovations technologiques, afin de garantir l'alignement des stratégies adoptées sur la réalisation des objectifs de la stratégie statistique de la région du COMESA ;
- vi. Servir de coordinateur régional du COMESA dans le cadre de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHASA II), en assurant l'alignement du développement et de la mise en œuvre entre la Stratégie régionale du COMESA pour le développement de la statistique et SHASA II, et ses stratégies continentales qui lui succèdent ;
- vii. Concevoir des processus statistiques innovants à mettre en œuvre dans les États membres visant l'adoption de nouvelles initiatives et normes de production, d'analyse, de transmission et de diffusion de l'information statistique officielle en utilisant les technologies émergentes ;
- viii. Promouvoir la production de statistiques économiques et sectorielles harmonisées et de qualité dans la région du COMESA afin de s'assurer que les normes appliquées sont conformes aux normes statistiques internationales ;
- ix. Élaborer une approche fondée sur des données probantes pour le cadre d'élaboration des politiques afin de s'assurer que les décisions politiques prises et les évaluations menées dans les programmes du COMESA reposent sur des données probantes issues de la recherche ;
- x. Concevoir et mener des recherches politiques fondées sur des preuves concernant les décisions du Conseil et les questions politiques émergentes afin de s'assurer que les politiques adoptées en matière d'intégration régionale sont conformes aux dispositions du Traité du COMESA et aux objectifs du PSMT ;
- xi. Collaborer avec la Division des Ressources humaines dans le recrutement, la formation et le développement du personnel de la Division/Unité pour veiller à ce que les effectifs soient alignés sur la réalisation des principaux mandats ;
- xii. Gérer le processus de gestion des performances au sein de l'unité pour d'assurer de la réalisation de ses objectifs à l'appui de la stratégie du COMESA pour le développement régional de la statistique et du PSMT ; et
- xiii. S'acquitter de toute autre tâche qui pourrait lui être confiée par la Direction exécutive de temps à autre.



C. Qualifications académiques

- i. Être titulaire d'un Master dans l'un des domaines suivants : statistique, économie, science des données, démographie ou dans une discipline connexe ;
- ii. Un Doctorat dans l'un des domaines mentionnés ci-dessus serait un atout supplémentaire.

D. Expérience professionnelle

1. Au minimum 10 ans d'expérience dans la gestion de programmes de statistique au sein d'un bureau national de statistique ou d'une organisation régionale ou internationale, dont 5 ans en formulation de politique ou travail d'analyse dans toute discipline apparentée à l'intégration régionale.

E. Attestations/qualifications professionnelles

Accréditation professionnelle en collecte et analyse de données (méthodes qualitatives et quantitatives), méthodologie statistique et utilisation d'outils d'analyse de données statistiques tels que STATA, SPSS, R, Python, SAS, entre autres, de préférence.

F. Connaissances spécialisées

- i. Connaissances spécialisées dans l'un des domaines des statistiques ci-après : comptes nationaux et comptes satellites, commerce international de marchandises, commerce international de services, autres statistiques de la balance des paiements et des prix (y compris le programme de comparaison internationale) ; des statistiques du travail et des migrations, de l'industrie et des entreprises, de l'énergie et de l'infrastructure, des affaires sociales, de la dimension de genre, de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de l'environnement, et des statistiques monétaires.
- ii. Expérience en matière de recherche et d'analyse dans tout domaine lié à l'intégration régionale.



3. DÉFINITION D'EMPLOI - 2° POSTE

Titre du poste	:	Economiste principal du Transport
Grade	:	P4
Division	:	Infrastructure et Logistique
Lieu d'affectation	:	Lusaka
Salaire	:	63 135, 29 \$Com –75 952,73 \$Com par an.
Supérieur hiérarchique	:	Directeur de la Division Infrastructure et Logistique

A. Justification du poste

Faciliter le renforcement des capacités et l'assistance technique pour développer l'infrastructure de transport dans les États membres et coordonner le développement, l'harmonisation et la transposition dans la législation nationale de la politique et de la réglementation en matière d'infrastructures de transport en vue d'éliminer les obstacles à l'amélioration et à l'intégration de l'infrastructure physique de transport dans la région, conformément au mandat de la Division et au Traité du COMESA.

B. Fonctions et responsabilités principales

Sous la supervision directe du Directeur de la Division Infrastructure et Logistique et la supervision générale du Secrétaire général adjoint-Programmes, le titulaire du poste exerce les fonctions suivantes :

- i. Consolider les programmes de travail dans le secteur des transports et les allocations budgétaires afin d'obtenir l'approbation de la direction pour allouer les ressources nécessaires à l'exécution des programmes de travail conformément au mandat de la division ;
- ii. Préparer des projets, des programmes et des activités bancables à mettre en œuvre dans le secteur des transports et mobiliser le soutien nécessaire des donateurs pour ces projets, programmes et activités.
- iii. Proposer et coordonner les réformes politiques concernant la gestion de diverses infrastructures de transport afin d'assurer la transposition dans la législation nationale des cadres politiques appropriés dans les États membres conformément aux meilleures pratiques internationales ;



- iv. Développer et promouvoir des programmes de renforcement des capacités en matière de gestion de la sécurité routière à mettre en œuvre dans les États membres, et s'assurer que les programmes sont conformes au renforcement des capacités institutionnelles liées à la sécurité des transports ;
- v. Coordonner la conception, la mise en œuvre et l'examen des mesures de facilitation des transports visant à promouvoir l'efficacité du secteur des transports et à garantir les flux commerciaux et la compétitivité régionale grâce à des mesures visant à réduire les coûts des entreprises ;
- vi. Intégrer les bases de données régionales du secteur des transports du COMESA pour faciliter le suivi des performances, l'analyse, la prise de décision et le partage d'informations ;
- vii. Lancer l'élaboration et l'adoption de réglementations et de normes communes pour les différents sous-secteurs des transports afin d'assurer l'harmonisation entre les États membres ;
- viii. Développer des programmes de renforcement des capacités dans le secteur des transports des États membres afin de renforcer la capacité de chaque État membre à mettre en œuvre des programmes régionaux et à transposer dans la législation nationale les politiques approuvées au niveau régional ;
- ix. Conseiller les États membres sur les questions techniques liées aux transports afin de soutenir une prise de décision éclairée, la mise en œuvre de programmes et de projets, et l'intégration des politiques dans les cadres juridiques respectifs des États membres ;
- x. Gérer les performances des collaborateurs pour garantir la réalisation des objectifs de la Division en soutien à la stratégie du COMESA ;
- xi. Motiver, encourager la participation et bâtir des équipes performantes grâce au coaching, à une communication efficace et des retours d'informations fréquents sur le travail ; et
- xii. S'acquitter de toute autre tâche connexe que peuvent lui assigner ses superviseurs hiérarchiques de temps à autre.

C. Qualifications académiques

- i. Être titulaire d'un Master dans l'un des domaines suivants : économie, ingénierie, gestion du transport ou administration des affaires.
- ii. Un Doctorat dans l'un des domaines mentionnés ci-dessus serait un avantage supplémentaire.



D. Expérience professionnelle

Une expérience de 10 ans dans la gestion du transport routier au niveau régional, international et/ou à un poste de haut fonctionnaire du gouvernement.

E. Attestations/qualifications professionnelles

Attestation professionnelle ou Formation en gestion du transport multimodal, logistique ou en gestion de projets.

F. Connaissances spécialisées

Analyse et formulation de politiques, développement et gestion d'infrastructure de transport.

4. DÉFINITION D'EMPLOI -3^e POSTE

Titre du poste	:	Traducteur (français)
Grade	:	P3
Division	:	Ressources humaines et Administration
Lieu d'affectation	:	Lusaka
Salaire	:	52 217,96 \$Com – 64 181,16 \$Com par an
Supérieur hiérarchique	:	Chef du Service des conférences

A. Justification du poste

Faciliter la communication entre les États membres et les parties prenantes en traduisant les documents en français et en anglais afin de réaliser pleinement les buts et objectifs du COMESA.

B. Fonctions et responsabilités principales

Sous la supervision directe du Chef du Service des conférences et la supervision générale du Directeur des Ressources humaines et Administration, le titulaire exerce les fonctions suivantes :



- i. Traduire des rapports, des documents de travail, des lettres, des courriers électroniques et d'autres types de documents pour toutes les unités et divisions, de l'anglais vers le français et inversement, conformément aux normes du COMESA ;
- ii. Corriger et réviser les documents préparés par les traducteurs indépendants et s'assurer qu'ils sont conformes aux normes du COMESA ;
- iii. Effectuer des recherches, compiler et mettre à jour le vocabulaire/la terminologie/le glossaire de traduction par sujet et se tenir au courant des nouvelles tendances en matière de traduction. Alimenter la base de données terminologique centrale, le glossaire et les archives de référence pour la traduction ;
- iv. Veiller à ce que tous les documents traduits soient classés de manière appropriée ;
- v. Veiller à ce que tous les rapports soient soumis dans les délais ; et
- vi. S'acquitter de toute autre tâche que peut lui assigner le superviseur de temps à autre.

C. Qualifications académiques

- i. Être titulaire d'au moins un Diplôme de Licence en linguistique français-anglais, ou un diplôme ou une qualification professionnelle équivalente en traduction français-anglais.
- ii. Un Diplôme de troisième cycle en traduction serait un atout supplémentaire.

D. Expérience professionnelle

Au minimum 8 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la traduction au niveau régional ou international.

E. Connaissances spécialisées

- i. Expérience pertinente en matière de collaboration professionnelle avec une équipe de traducteurs au sein d'une organisation régionale ou internationale.
- ii. Expérience dans la révision de textes traduits en français et en anglais.



5. DÉFINITION D'EMPLOI - 4^e POSTE

Titre du poste	:	Traducteur (arabe)
Grade	:	P3
Division	:	Ressources humaines et Administration
Lieu d'affectation	:	Lusaka
Salaire	:	52 217,96 \$Com – 64 181,16 \$Com par an
Supérieur hiérarchique	:	Chef du Service des conférences

A. Justification du poste

Faciliter la communication entre les États membres et les parties prenantes en traduisant les documents en arabe et en anglais afin de réaliser pleinement les buts et objectifs du COMESA.

B. Fonctions et responsabilités principales

Sous la supervision directe du Chef du Service des conférences et la supervision générale du Directeur des Ressources humaines et Administration, le titulaire du poste s'acquitte des fonctions suivantes :

- i. Traduire des rapports, des documents de travail, des lettres, des courriers électroniques et d'autres types de documents pour toutes les unités et divisions, de l'anglais vers l'arabe et inversement, conformément aux normes du COMESA ;
- ii. Corriger et réviser les documents préparés par les traducteurs indépendants et s'assurer qu'ils sont conformes aux normes du COMESA ;
- iii. Effectuer des recherches, compiler et mettre à jour le vocabulaire/la terminologie/le glossaire de traduction par sujet et se tenir au courant des nouvelles tendances en matière de traduction. Alimenter la base de données terminologique centrale, le glossaire et les archives de référence pour la traduction ;
- iv. Veiller à ce que tous les documents traduits soient classés de manière appropriée ;
- v. Veiller à ce que tous les rapports soient soumis dans les délais ; et



- vi. S'acquitter de toutes autres tâches qui peuvent lui être assignées par le superviseur hiérarchique de temps à autre.

C. Qualifications académiques

- i. Être titulaire d'au moins un diplôme de Licence en linguistique arabe-anglais, ou un diplôme ou une qualification professionnelle équivalente en traduction arabe -anglais.
- ii. Un Diplôme de troisième cycle en traduction serait un atout supplémentaire.

D. Expérience professionnelle

Justifier d'au minimum 8 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la traduction au niveau régional ou international.

E. Connaissances spécialisées

- i. Expérience confirmée en matière de collaboration professionnelle avec une équipe de traducteurs au sein d'une organisation régionale ou internationale
- ii. Expérience dans la révision de textes traduits en arabe et en anglais.

6. DÉFINITION D'EMPLOI - 5e POSTE

Titre du poste	:	Expert en Transport (Routes)
Grade	:	P3
Division	:	Infrastructure et Logistique
Lieu d'affectation	:	Lusaka
Salaire	:	52 217,96 \$Com –64 181,16 \$Com par an.
Supérieur hiérarchique	:	Économiste principal du Transport



A. Justification du poste

Fournir un soutien technique pour assister dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'harmonisation de politiques et de réglementations dans le secteur du transport routier afin d'assurer l'intégration de l'infrastructure du transport routier régional conformément au mandat de la Division et au Traité du COMESA.

B. Fonctions et responsabilités principales

Sous la supervision directe de l'Économiste principal du Transport et la supervision générale du Directeur de la Division Infrastructure et Logistique, le titulaire du poste exerce les fonctions suivantes :

- i. Préparer et soumettre les programmes de travail et les budgets pour le secteur du transport routier et obtenir l'approbation de l'allocation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des programmes dans le secteur du transport routier conformément au mandat de la Division ;
- ii. Proposer des projets, programmes et activités rentables visant à développer le sous-secteur du transport routier ;
- iii. Proposer des réformes politiques concernant la gestion des diverses infrastructures routières afin d'adapter les politiques de transport routier des États membres par rapport aux meilleures pratiques internationales ;
- iv. Mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités dans le secteur du transport routier pour améliorer les stratégies des États membres ;
- v. Proposer des programmes de gestion de la sécurité routière et la création d'organismes de gestion de la sécurité dans le secteur du transport routier des États membres ;
- vi. Créer une base de données des secteurs du transport routier dans la région du COMESA pour faciliter le suivi des performances, l'analyse, la prise de décision et le partage d'informations ;
- vii. Proposer l'adoption de règles et de normes communes dans le sous-secteur du transport routier pour assurer l'harmonisation des normes et réglementations au sein de la région du COMESA ;
- viii. Analyser les études sur l'état actuel des infrastructures du sous-secteur routier dans les États membres du COMESA pour identifier les goulots d'étranglement des infrastructures critiques qui doivent être résolus ;



- ix. Fournir des conseils techniques sur la préparation et le développement des projets d'infrastructures routières soumis aux États membres afin de faciliter le développement des infrastructures routière conformément aux normes convenues ; et
- x. Appuyer les experts et les consultants en mission de courte durée dans le transport routier ; et
- xi. S'acquitter de toute autre tâche connexe qui peut lui être assignée par le superviseur de temps à autre.

C. Qualifications académiques

- i. Être titulaire d'une Licence dans l'un des domaines suivants : Génie civil, économie, gestion des transports ou droit du commerce international.
- ii. Un diplôme d'études supérieures dans l'un des domaines mentionnés ci-dessus constituerait un avantage.

D. Expérience professionnelle

Justifier d'au minimum 8 ans d'expérience professionnelle dans la gestion des transports au niveau régional, international et/ou à un poste de haut fonctionnaire du gouvernement.

E. Connaissances spécialisées

Il est souhaitable de justifier de connaissances dans les domaines suivants : la facilitation des transports, le développement et la gestion des infrastructures de transport routier, les technologies de transport, les questions de politique et de réglementation routières, les questions de financement de projets, et du marché régional des transports.

7. DÉFINITION D'EMPLOI - 6^e POSTE

Titre du poste	:	Expert en Nomes sanitaires et phytosanitaires et Obstacles techniques au commerce (Expert en SPS/OTC)
Grade	:	P3
Division	:	Industrie et Agriculture
Lieu d'affectation	:	Lusaka
Salaire	:	52 217,96 \$Com –64 181,16 \$Com par an.



Supérieur hiérarchique : Directeur de la Division Industrie et Agriculture

A. Justification du poste

Fournir une assistance technique sur les questions sanitaires et phytosanitaires et les obstacles techniques au commerce (SPS/OTC) découlant de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange du COMESA, en veillant à ce que les mesures SPS et les normes techniques soient harmonisées et que les politiques fondées sur les risques soient mises en œuvre et sûres pour le commerce régional et internationaux. Grâce au programme SPS/OTC, le COMESA vise à renforcer les capacités SPS/OTC des secteurs public et privé des États membres afin d'obtenir et de maintenir l'accès aux marchés régionaux et internationaux pour les produits alimentaires, les produits agricoles et manufacturés.

B. Fonctions et responsabilités principales

Sous la supervision directe du Directeur de la Division Industrie et Agriculture et la supervision générale du Secrétaire général adjoint-Programmes, le titulaire s'acquitte des fonctions suivantes :

- i. Soumettre des plans de travail et des budgets pour les programmes SPS/OTC afin de s'assurer que les ressources nécessaires à la mise en œuvre des programmes sont conformes au mandat de la Division et approuvées ;
- ii. Fournir des conseils techniques sur l'harmonisation de l'environnement réglementaire fondé sur le risque et le renforcement des systèmes de biosécurité afin d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de faciliter le commerce agricole, les exportations et les investissements dans la région ;
- iii. Fournir des conseils techniques sur la mise en œuvre de la réglementation en matière de sécurité alimentaire basée sur les risques dans les États membres afin d'assurer la transposition des réglementations conformément à la stratégie du COMESA ;
- iv. Organiser des formations de renforcement des capacités sur la prise de décision fondée sur le risque (profilage et évaluation du risque) et sur les limites réglementaires harmonisées au niveau régional afin de transmettre des connaissances au personnel des États membres ;
- v. Élaborer des notes d'orientation pour l'harmonisation des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) dans les domaines de la santé animale, de la sécurité alimentaire et de la santé des végétaux ;
- vi. Soutenir des mécanismes durables pour l'harmonisation des exigences SPS par le biais de consultations nationales avec les parties prenantes ;
- vii. Soutenir le renforcement et la durabilité des laboratoires SPS de référence et satellites du COMESA et des capacités institutionnelles des laboratoires dans la région. ;
- viii. Assurer l'alignement des cadres politiques et des plans stratégiques du COMESA en matière de normes SPS et OTC sur ceux de la CUA/ZLECAf ;
- ix. Soutenir la mise en œuvre durable des Accords de reconnaissance mutuelle pour l'évaluation de la conformité dans la région ;



- x. Établir des fournisseurs régionaux de dispositifs de contrôle des compétences et des centres de matériaux de référence dans les secteurs/produits de base prioritaires ;
- xi. Assurer la direction de la préparation d'ateliers et de formation régionaux, du suivi et de la gestion de l'harmonisation et de la mise en œuvre des exigences SPS en matière d'importation dans les États membres ;
- xii. Fournir des conseils techniques sur la conception de systèmes d'alerte précoce et d'intervention d'urgence en matière de sécurité des denrées alimentaires, de la santé des animaux et de la santé des végétaux afin de renforcer les capacités des organisations nationales de protection des végétaux ; et
- xiii. S'acquitter de toute autre tâche connexe que peut lui assigner le superviseur de temps à autre.

C. Qualifications académiques

- i. Être titulaire d'une Licence dans l'un des domaines suivants : Sciences/technologies alimentaires, sciences agricoles, sciences vétérinaires, santé des plantes/sciences des cultures, gestion de la qualité, ingénierie et sciences physiques/chimiques/biologiques.
- ii. Un diplôme d'études supérieures dans l'un des domaines susmentionnés serait un atout supplémentaire.

D. Expérience professionnelle

Justifier d'au minimum 8 ans d'expérience professionnelle dans les domaines des normes sanitaires et phytosanitaires, des obstacles techniques au commerce (SPS/OTC) et/ou dans des disciplines apparentées.

E. Attestations/qualifications professionnelles

- i. Appartenance à un organisme professionnel pertinent (SPS/OTC)
- ii. Auditeur en sécurité des aliments
- iii. Certification du personnel (secteurs pertinents)

F. Connaissances spécialisées

- i. Justifier d'au minimum 8 ans d'expérience pratique dans les secteurs suivants : la sécurité des denrées alimentaires, la santé des végétaux et la santé des animaux ; et les secteurs de l'infrastructure de la qualité dans le secteur public et/ou le secteur privé ; expérience professionnelle dans les domaines de la sécurité des denrées alimentaires et de la gestion de la qualité aux niveaux national, régional et international, y compris la normalisation, la métrologie, l'accréditation et l'évaluation de la conformité ;
- ii. Connaissance avérée des accords de l'OMC sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), les obstacles techniques au commerce (OTC) et la facilitation du commerce ;



- iii. Expérience dans l'élaboration et la mise en œuvre d'outils de facilitation du commerce (accords de reconnaissance mutuelle ; équivalence) ;
- iv. Solide expertise dans les facteurs influençant l'infrastructure de la qualité des exportations dans la région du COMESA ;
- v. Compétences et connaissances pertinentes en matière d'approches fondées sur le risque dans le cadre de l'évaluation de la conformité ;
- vi. Aptitude avérée à présenter des conclusions techniques dans des rapports succincts et à faire des présentations publiques orales ;
- vii. L'appartenance à des forums nationaux/régionaux/internationaux sur les OTC/SPS serait un avantage.

8. DÉFINITION D'EMPLOI -7° POSTE

Titre du poste	:	Economiste agricole
Grade	:	P3
Division	:	Industrie et Agriculture
Lieu d'affectation	:	Lusaka
Salaire	:	52 217,96 \$Com – 64 181,16 \$Com par an.
Supérieur hiérarchique	:	Directeur de la Division Industrie et Agriculture

A. Justification du poste

Fournir un soutien technique à la promotion d'initiatives visant à accroître la productivité agricole et à renforcer les liens entre l'industrie et la valeur ajoutée agricole/la transformation des produits agricoles afin d'améliorer et de maintenir la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que la compétitivité des produits agricoles et des matières premières dans la région du COMESA, conformément au Plan stratégique à moyen terme et au Traité du COMESA.

B. Fonctions et responsabilités principales

Sous la supervision directe du Directeur de la Division Industrie et Agriculture et la supervision générale du Secrétaire général adjoint- Programmes, le titulaire du poste exerce les fonctions suivantes :

- i. Soumettre des plans de travail et des allocations budgétaires pour les programmes agricoles afin d'obtenir l'approbation de la direction pour que les ressources nécessaires à la mise en œuvre des programmes soient conformes au mandat de la Division ;



- ii. Fournir des conseils techniques pour l'élaboration et l'harmonisation des politiques, stratégies et réglementations régionales afin d'améliorer la compétitivité des produits agroalimentaires et des produits de base sur les marchés régionaux et internationaux ;
- iii. Fournir des conseils techniques pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'investissement nationaux dans l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle afin de s'assurer que la sécurité alimentaire et nutritionnelle est alignée sur la stratégie régionale pour l'agriculture ;
- iv. Rédiger et soumettre des contributions pour l'élaboration de notes conceptuelles/propositions de projets bancables afin d'obtenir l'approbation de la direction pour le soutien potentiel des donateurs/financements nécessaire à la mise en œuvre de projets de développement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- v. Collaborer avec les institutions techniques et stratégiques concernées afin d'établir des partenariats et de mobiliser des ressources pour soutenir le développement agricole et l'agro-industrialisation dans la région, conformément aux normes internationales ;
- vi. Compiler des rapports sur la mise en œuvre des programmes agricoles afin d'informer la direction sur les réalisations, les défis et les opportunités, ainsi que sur les stratégies visant à améliorer les performances du secteur ;
- vii. Suivre l'évolution observée dans les systèmes agricoles et alimentaires et mener des recherches sur les questions, politiques, innovations et technologies émergentes liées à l'agriculture et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, afin d'en déterminer les effets et d'éclairer les interventions en matière de développement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région ; et
- viii. S'acquitter de toutes autres tâches connexes qui peuvent lui être assignées par son superviseur de temps à autre.

F. Qualifications académiques

- i. Être titulaire d'une Licence en économie agricole ou en gestion agroalimentaire.
- ii. Un diplôme de troisième cycle dans l'un des domaines mentionnés ci-dessus serait un atout supplémentaire.

C. Expérience professionnelle

Justifier d'au minimum 8 ans d'expérience professionnelle dans le développement de chaînes de valeur agricoles durables, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le développement des marchés agricoles dans les secteurs public et privé, avec des expositions aux niveaux national et régional.



D. Connaissances spécialisées

- i. Politique agricole, élaboration et analyse de la réglementation, développement des chaînes de valeur agricoles, y compris l'agriculture intelligente face au climat, et la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- ii. Développement de l'accès aux marchés, méthodologie d'évaluation économique qualitative et quantitative ;
- iii. Élaboration de notes conceptuelles et de propositions de projets, engagement de partenariat ; et
- iv. Développement, planification de programmes et établissement de rapports.

9. DÉFINITION D'EMPLOI -8e POSTE

Titre du poste	:	Fonctionnaire des Affaires sociales et culturelles
Grade	:	P2
Division	:	Genre et Affaires sociales
Lieu d'affectation	:	Lusaka
Salaire	:	42 723,56 \$Com – 53 831,27 \$Com par an.
Supérieur hiérarchique	:	Fonctionnaire principal de l'Intégration de la dimension genre

A. Justification du poste

Promouvoir le développement, l'harmonisation et la mise en œuvre de politiques, de cadres, de mécanismes, de programmes, de projets et d'initiatives qui renforcent la coopération en matière de développement social, d'autonomisation des jeunes et d'échanges culturels au sein de la région du COMESA.

B. Fonctions et responsabilités principales

Sous la supervision directe du Fonctionnaire principal de l'Intégration de la dimension genre et la supervision générale de la Directrice du Genre et des Affaires sociales, le titulaire du poste exerce les fonctions suivantes :



- i. Coordonner et promouvoir le développement et l'harmonisation des politiques qui renforcent la culture, les échanges et l'autonomisation des jeunes au sein du COMESA, formuler et mettre en œuvre les stratégies régionales relatives aux affaires sociales et culturelles ;
- ii. Mener des études, élaborer des documents et du matériel de sensibilisation pour promouvoir le développement social, et la prévention de la violence basée sur le genre, du mariage des enfants et d'autres pratiques néfastes, de l'abus d'alcool et de drogues, de la traite des êtres humains et d'autres problèmes sociaux affectant les groupes vulnérables de la région ;
- iii. Promouvoir les échanges culturels et sportifs entre les États membres du COMESA en vue de renforcer la cohésion, la paix et la sécurité, ainsi que le développement socio-économique ;
- iv. Promouvoir le développement du tourisme culturel et des arts créatifs, et faciliter la diffusion aisée des produits culturels dans la région et un meilleur accès aux marchés de l'art régionaux et internationaux ;
- v. Élaborer des politiques, des stratégies et des mécanismes grâce auxquels les États membres peuvent établir des partenariats régionaux et mondiaux pour le développement social et culturel ;
- vi. Promouvoir et soutenir l'intégration de questions socio-économiques transversales telles que le genre, l'égalité, le VIH/SIDA, les droits de l'homme, le développement et l'autonomisation des jeunes - dans les politiques, plans, stratégies, programmes et projets à tous les niveaux du COMESA ;
- vii. Développer, coordonner, promouvoir et mettre en œuvre des initiatives visant à renforcer l'engagement et la participation des jeunes à l'entrepreneuriat, au volontariat, aux stages, à l'emploi, à la gouvernance, à la participation civique, à la paix et à la prévention, et à la résolution des conflits, aux processus de développement socio-économique et à l'intégration régionale ;
- viii. Établir des relations étroites avec diverses parties prenantes, notamment les responsables de développement de la jeunesse, les associations nationales de jeunesse, les agences de développement social et les coordinateurs nationaux pour la santé maternelle et infantile dans les États membres, et obtenir des rapports sur les programmes, les bonnes pratiques et les réalisations dans les domaines pertinents couverts par la Charte sociale du COMESA ;
- ix. Effectuer des recherches, des analyses et des synthèses d'informations sur des thèmes liés au développement social, à l'autonomisation et au développement des jeunes, à l'égalité hommes-femmes et aux droits de l'homme, et produire des rapports régionaux contenant des données, des statistiques et des informations désagrégées ;
- x. Collaborer et créer des réseaux avec d'autres parties prenantes, telles que le *Forum for African Women Educationalists* (FAWE) et le Centre International de l'Union Africaine pour l'Éducation des Filles et des Femmes en Afrique (UA-CIEFA) et d'autres organisations assurant la promotion de



l'éducation des filles, l'enseignement primaire universel et l'alphabetisation des adultes dans les États membres, en collaboration avec l'UNESCO sur les questions culturelles, ainsi qu'avec d'autres organisations concernées ;

- xi. Mobiliser des ressources, établir et renforcer des partenariats avec des agences gouvernementales, des organisations internationales et d'autres parties prenantes pour soutenir les initiatives sociales, culturelles et sportives au profit de la jeunesse ; et
- xii. S'acquitter d'autres tâches connexes qui peuvent lui être assignées par le superviseur de temps à autre.

C. Qualifications académiques

- i. Être titulaire d'une Licence en sciences sociales, perspective genre, administration des affaires, relations internationales ou dans une discipline apparentée.
- ii. Un diplôme de troisième cycle dans l'un des domaines mentionnés ci-dessus serait un avantage supplémentaire.

D. Expérience professionnelle

Justifier d'au minimum 6 ans d'expérience pratique dans un domaine similaire ou connexe, y compris les programmes pour la jeunesse, le genre, les droits de l'homme et d'autres domaines connexes. Expérience dans l'élaboration de politiques, la recherche, le plaidoyer, la mobilisation de ressources, la création de partenariats et les relations professionnelles au niveau régional.

E. Planification, Suivi et Rapports

- i. Élaborer des plans de travail trimestriels et annuels, y compris des budgets et des justifications, ainsi que des aide-mémoires de l'unité ;
- ii. Suivre la mise en œuvre des activités liées à la santé, à la jeunesse et à d'autres questions sociales dans les divisions, les unités, les programmes, les projets et les États membres et préparer des rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre réalisée et les résultats obtenus ;
- iii. Contrôler le budget et les dépenses et préparer des rapports financiers sur les activités de l'unité en collaboration avec la Division du Budget et des Finances ; et
- iv. Préparer des rapports de programme, y compris des rapports annuels détaillant les résultats obtenus, pour informer les parties prenantes.



10. DÉFINITION D'EMPLOI - 9e POSTE

Titre du poste	:	Fonctionnaire du Commerce (Services)
Grade	:	P2
Division	:	Commerce et Douanes
Lieu d'affectation	:	Lusaka
Salaire	:	42 723,56 \$Com – 53 831,27 \$Com par an.
Supérieur hiérarchique	:	Fonctionnaire principal du Commerce

A. Justification du poste

Fournir un soutien technique aux États membres dans la mise en œuvre des programmes et activités liés au commerce des services en vue d'accélérer la coopération régionale et l'intégration des marchés, conformément au programme de libéralisation du commerce des services du COMESA et au Plan stratégique à moyen terme.

B. Fonctions et responsabilités principales

Sous la supervision directe du Fonctionnaire principal du Commerce et sous la supervision générale du Directeur de la Division Commerce et Douanes, le titulaire du poste exerce les fonctions suivantes :

- i. Soumettre des programmes de travail annuels et les allocations budgétaires en vue de l'approbation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités du programme sur le commerce des services, conformément au mandat de la division ;
- ii. Examiner les lois et réglementations existantes concernant les différents secteurs des services aux niveaux national et régional, développer et maintenir des banques de données sur ce sujet ;
- iii. Préparer des rapports techniques pour faciliter et soutenir l'organisation de réunions statutaires et fournir des conseils techniques sur les négociations concernant le commerce des services et d'autres questions liées à la politique du commerce des services afin de s'assurer que les engagements pris par les États membres sont conformes au régime de libéralisation du commerce des services du COMESA ;
- iv. Examiner et fournir des conseils techniques sur les réformes réglementaires nationales dans le commerce des services afin de garantir que les réglementations adoptées par les États membres



sont conformes au régime de libéralisation du commerce des services et au modèle de développement du COMESA ;

- v. Réaliser l'audit des réglementations sur le commerce des services existantes dans les États membres du COMESA en vue de publier les résultats de l'audit sur le site Internet du COMESA ;
- vi. Coordonner la mise en œuvre des programmes et des activités liés au commerce des services avec les autres CER afin d'accélérer la coopération régionale et l'intégration des marchés ;
- vii. Préparer les rapports des réunions statutaires et des ateliers sur le commerce des services ;
- viii. Compiler les rapports trimestriels et annuels pour partager des informations sur les performances de la Division en matière de commerce des services ; et
- ix. S'acquitter d'autres tâches connexes qui peuvent lui être assignées par le superviseur hiérarchique de temps à autre.

C. Qualifications académiques

- i. Être titulaire d'une Licence dans l'un des domaines suivants : économie, commerce international, droit commercial, administration des affaires ou tout autre domaine pertinent.
- ii. Un Diplôme de troisième cycle dans l'un des domaines mentionnés ci-dessus serait un atout supplémentaire.

D. Expérience professionnelle

Justifier d'au minimum 6 ans d'expérience pratique dans le domaine de la politique commerciale et de l'intégration économique régionale au niveau national ou d'une organisation régionale ou internationale.

E. Attestations/qualifications professionnelles

Économie, intégration économique régionale, commerce international, analyse de la politique commerciale, etc.

F. Connaissances spécialisées

Une connaissance de la Zone de libre-échange du COMESA, en particulier du Traité du COMESA et du Règlement du COMESA relatif au commerce des services est souhaitable. Une expérience de simulations dans le domaine du commerce des services à valeur ajoutée, de l'analyse commerciale et économique, des statistiques et des négociations commerciales, est également souhaitable.



11. Langues de travail exigées pour les onze postes

Maîtrise de l'anglais, du français ou de l'arabe (parlé et écrit). Une combinaison de deux ou l'ensemble de ces langues constituerait un avantage additionnel.

12. Éligibilité à la candidature

Seuls les ressortissants des États membres du COMESA sont admis à concourir et ne doivent pas avoir plus de 55 ans au moment du dépôt de leur dossier de candidature.

13. Soumission des candidatures

Les candidatures DOIVENT être transmises par le canal du Ministère de Coordination des affaires du COMESA des États membres respectifs. Les candidats peuvent télécharger le FORMULAIRE OFFICIEL DE CANDIDATURE DU COMESA disponible sur le site Internet du COMESA : <http://www.comesa.int/opportunities>, Formulaire de demande d'emploi au COMESA.

Les dossiers de candidature soumis directement au Secrétariat ne seront pas pris en compte et seuls les candidats présélectionnés seront contactés.

Les femmes sont vivement encouragées à soumettre leurs candidatures.

14. Soumission des candidatures et date limite pour leur dépôt

Les dossiers de candidature DOIVENT parvenir aux Ministères de Coordination au plus tard le 14 avril 2024.

15. Date limite de réception par le Secrétariat du COMESA des dossiers de candidature transmis par les ministères de Coordination

Les dossiers des candidats présélectionnés par les Ministères de Coordination doivent avoir été transmis à l'adresse ci-après au plus tard le 30 avril 2024, à 18h00, heure de Lusaka :

The Director of Human Resources and Administration
Common Market for Eastern and Southern Africa
COMESA Centre,
Ben Bella Road,
P.O Box 30051,
Lusaka
Zambia
Courriel : recruitment2024@comesa.int



COMMON MARKET



MARCHÉ COMMUN

السوق المشتركة
للشرق والجنوب الأفريقي

Growing Together, for Prosperity

Nom de l'État membre

Nom du Ministère de coordination

Rapport de présélection pour les postes de

1. **INTRODUCTION**

2. **COMPOSITION DU JURY DE PRÉSÉLECTION**

3. **RÉSUMÉ DES CANDIDATURES REÇUES**

(Se référer à l'annexe 1 ci-jointe)

4. **CRITÈRES ET AUTRES EXIGENCES POUR LA PRÉSÉLECTION DES CANDIDATS**

Le jury de présélection doit évaluer le curriculum vitae des candidats à la lumière de l'appel à candidatures pour le poste:

A. EXIGENCES ACADÉMIQUES

B. EXIGENCES PROFESSIONNELLES

C. EXPÉRIENCE REQUISE

D. ÂGE REQUIS

5. **RÉSULTATS DE L'EXERCICE DE PRÉSÉLECTION**

A. Nom du candidat:

Brève description des qualifications et de l'expérience du candidat

B. Nom du candidat:

Brève description des qualifications et de l'expérience du candidat

C. Nom du candidat:

Brève description des qualifications et de l'expérience du candidat

D. Nom du candidat:

Brève description des qualifications et de l'expérience du candidat

E. Nom du candidat:

Brève description des qualifications et de l'expérience du candidat

(Se référer à l'annexe 2 ci-jointe Liste des candidats présélectionnés)

6. **Nom du Secrétaire permanent du Ministère de coordination : (Signature et date)**

Annexe 1 : RÉSUMÉ DE TOUTES LES CANDIDATURES REÇUES

N o	Nom	Age	Sexe	Qualifications	Postes occupés	Années d'expérience requisse
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						

Se référer à l'annexe 2: Liste des cing (5) candidats présélectionnés (copie à envoyer en format Excel)

N o	Nom	Age	Sexe	Qualificatio ns	Postes occupés	Années d'expérie nce requisse	Remarques
1							
2							
3							
4							
5							

7/1/04

MEMBER STATE	POST ALLOCATION PRIOR TO 44 TH DECISION OF COUNCIL	REVISED POST ALLOCATION POST 44 TH DECISION OF COUNCIL	CURRENT STAFF	VARIANCE	INTERIM CAPPING
Burundi	1	1	0	-1	
Comoros	1	1	0	-1	
D. R. Congo	4	7	0	-7	
Djibouti	1	1	0	-1	
Egypt	6	9	6	-3	
Eritrea	1	1	1	0	
Eswatini	1	1	4	3	Reached the capping ceiling of a maximum of 3 additional staff
Ethiopia	5	7	8	1	
Kenya	6	9	10	1	
Libya	3	6	0	-6	
Madagascar	1	1	3	2	
Malawi	1	1	4	3	Reached the capping ceiling of a maximum of 3 additional staff
Mauritius	2	3	2	-1	
Rwanda	2	3	5	2	
Seychelles	1	1	1	0	
Sudan	4	5	2	-3	
Tunisia	5	7	0	-7	
Uganda	4	5	8	3	Reached the capping ceiling of a maximum of 3 additional staff
Zambia	4	6	9	3	Reached the capping ceiling of a maximum of 3 additional staff
Zimbabwe	2	3	4	1	
TOTALS	55	78	67	-11	